

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 24 DÉCEMBRE

Demain mardi, fête de Noël, le Journal ne paraîtra pas.

V'la les bêtis' qui r'commencent!

(Chanson du Pou et l'Araignée.)

Voilà les bêtises qui recommencent. Sous prétexte de défendre la société civile contre les empiétements du cléricisme, certains républicains reviennent à l'idée de frapper la liberté d'enseignement.

M. Malzac (du Gard) présente un projet de loi portant que « dans tous les examens publics, les élèves ayant fait au moins leurs deux dernières années d'études dans les écoles, collèges ou lycées dépendant de l'enseignement public, bénéficieront d'un nombre de points égal au tiers du minimum requis pour l'admission ».

C'est, comme on voit, un retour pur et simple à l'ancienne proposition Pochon, avec une variante de forme y ajoutant l'aggravation d'une hypocrisie. M. Pochon demandait que les élèves sortis des établissements de l'Etat fussent seuls admis dans les grandes écoles publiques donnant accès aux « carrières libérales ». M. Malzac n'exclut pas les candidats formés par l'enseignement libre; et même il les autorise formellement à participer aux concours; seulement, il s'arrange de façon qu'ils y soient forcément battus, en donnant une avance d'un tiers des points à leurs concurrents. Soyez sûrs que vous l'étonneriez beaucoup, si vous lui disiez que le truc se voit de loin. Naïf Malzac!

Le plus beau de la proposition, cependant, ce n'est pas son dispositif, c'est l'exposé de ses motifs.

Savez-vous pourquoi le député d'Alais veut constituer, en faveur des candidats de l'Université, un privilège équivalent, dans la pratique, au monopole des fonctions qu'ouvre le haut enseignement? C'est, dit-il, « parce qu'il appartient à l'Etat de conférer aux élèves de ses écoles — pour les titres qu'il délivre et les emplois auxquels il nomme — des avantages qui ne seront en réalité que la consécration de la supériorité réelle de l'enseignement public sur l'enseignement libre. »

Or, si la proposition Malzac consacrait quelque chose, ce serait non pas la supériorité, mais au contraire l'infériorité de l'enseignement distribué par l'Etat, car si les élèves de l'Etat étaient supérieurs à ceux des écoles libres, ils n'auraient pas besoin d'une avance de points pour triompher dans les concours, et il saute aux yeux que modifier en leur faveur exclusive les conditions de la lutte, c'est les reconnaître inférieurs.

M. Malzac proclame, sans s'en apercevoir, la supériorité de l'enseignement libre sur l'enseignement dit national. Il est à peine besoin d'ajouter que si sa proposition était votée, l'Université, qu'elle a pour but de protéger, en serait la première victime, car, débarrassée de toute concurrence, et ne sentant plus l'aiguillon des méthodes rivales, elle dépérirait bientôt fatalement. M. Malzac n'a pas vu ça.

Il est bien d'autres choses qu'il n'a pas vues: par exemple, qu'il restaurait, contre de pauvres enfants irresponsables, la doctrine du

« péché originel », — et que c'est là une drôle de toquade pour un libre-penseur.

Savez-vous ce que je répondrais au citoyen Malzac, s'il me faisait l'honneur de me consulter sur le mérite de sa fantasque conception?

Tout simplement le refrain de la chanson désignée en tête de cet article:

Tir'les poux (quater),
Les poux, hou! hou! hou! hou!

Et je parie qu'il me comprendrait tout de suite.

Chambre des Députés

Séance du samedi 22 décembre

L'affaire Mirman

M. Millerand a la parole pour une question à M. le ministre de la guerre.

Il rappelle qu'il y a trois jours, des députés du groupe socialiste ont adressé aux électeurs du 13^e arrondissement un manifeste au bas duquel ils ont fait figurer les noms de tous les députés du groupe.

C'était là un acte politique; le gouvernement ne l'a pourtant pas pensé; pour lui, M. Mirman a fait acte de soldat, et il le punit comme tel.

Jeudi soir, le commandant du 29^e bataillon de chasseurs, reçut l'ordre de demander à M. Mirman s'il avait donné directement sa signature à ce manifeste, ou s'il avait donné l'autorisation de l'y mettre.

Sur sa réponse qu'il n'en avait eu connaissance que par la publication, on lui demanda un désaveu écrit.

M. Mirman pensa que sa parole suffisait. L'orateur a déclaré lui-même au ministre qu'il était prêt à écrire que c'est lui qui mit au bas du manifeste la signature de M. Mirman à son insu.

Le ministre a refusé; il veut un désaveu écrit de M. Mirman lui-même.

La Chambre sera juge d'un tel procédé. Ce ne sont pas l'orateur et ses amis qui cherchent à soulever un incident.

C'est au gouvernement qu'en revient la responsabilité et la Chambre fera connaître son opinion.

M. le général Mercier, ministre de la guerre, donne lecture du manifeste qui porte la signature de M. Mirman.

Ce manifeste attaque le Président de la République.

Parmi les députés qui ont signé ce manifeste se trouve le nom du chasseur Mirman.

M. le Président rappelle qu'il a été entendu que le mandat d'un député ne peut être suspendu en aucune façon. Cette situation a été précisée par le regretté président Burdeau.

Le Ministre de la Guerre peut se servir de telle expression qui lui convient, mais à la Chambre, M. Mirman est un député.

M. le Ministre fait observer qu'il n'a pas à s'occuper de ce que fait le député Mirman à la Chambre, mais il a le droit et le devoir de s'occuper de ce que fait le chasseur Mirman à la caserne.

Les règlements interdisent à un militaire de publier aucun écrit, surtout un écrit politique.

Le Ministre a prescrit au gouvernement de Paris de demander au chasseur Mirman si cet écrit avait été publié avec son assentiment, et, dans le cas contraire, de le lui faire constater par écrit.

Que ceux qui ont signé ce manifeste écrivirent que c'est par erreur qu'il porte la signature de M. Mirman, le ministre s'en contentera, mais ils s'y sont refusés. Il y a eu acte public d'indiscipline, il faut une rétractation publique; du moment qu'elle est refusée, le ministre maintient la punition.

L'clôture de l'incident est prononcée.

M. le Président donne alors lecture de différents ordres du jour qu'il a reçus.

M. Dupuy déclare qu'il n'accepte et ne peut accepter que l'ordre du jour de M. Chevalier, ainsi conçu:

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, et soucieuse de maintenir la discipline dans l'armée, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour Chevalier est adopté par 354 voix contre 49.

Chemins de fer du Sud

La Chambre commence ensuite la première délibération du projet de loi ayant trait aux chemins de fer du Sud de la France.

M. Cavaignac déclare que, ne pouvant accepter les clauses de la convention proposée, il en demande le rejet.

M. Barthou, ministre des travaux publics, répond qu'il a appliqué la loi et obtenu la révision de la convention avec la Compagnie du Sud de la France.

M. Jaurès affirme que, dans toute cette affaire et dans la société, il y a un fond de duperie et de parasitisme incroyable. Il dépose la motion préjudicielle suivante:

« La Chambre décide d'ajourner toute décision, jusqu'à ce que le gouvernement lui ait communiqué tous les documents nécessaires, pour suivre cette affaire depuis son origine, en découvrir les abus, et savoir l'emploi exact des fonds dépensés sous la rubrique: frais généraux. »

La motion préjudicielle de M. Jaurès est repoussée par 257 voix contre 253.

M. Barthou demande à la Chambre au nom du gouvernement de voter l'urgence; le gouvernement attachera à ce vote une signification décisive.

L'urgence, impliquant la question de confiance, est mise aux voix et votée par 282 voix contre 207.

Le projet de loi adopté par 299 voix contre 171, la Chambre met en tête de son ordre du jour la discussion des douzièmes provisoires et renvoie à lundi sa prochaine séance.

Propositions et projets

Légion d'honneur

Voici une nouvelle disposition additionnelle au budget de la Légion d'honneur:

De M. de Monfort: « Toute nomination dans la Légion d'honneur pour « services exceptionnels » ne pourra être accordée qu'après avis du conseil de l'ordre. Le décret devra mentionner cet avis et préciser explicitement le détail de ces services ».

Droits de succession

Encore deux amendements au projet de loi sur la réforme des droits de succession:

1^o De M. Cuneo d'Ornano: « Supprimer toutes taxes applicables aux mutations par décès en ligne directe. Pour les mutations par décès entre parents au-delà du 6^e degré et entre personnes non parentes, porter le taux à

30 0/0 pour la fraction de part nette inférieure à 100,000 francs et à 30 0/0 pour la fraction supérieure. »

2^o De M. Reboulin: « Les dons et legs faits aux communes et départements seront passibles d'un droit fixe de 11 fr. 25 0/0. Les dons et legs faits aux établissements publics de bienfaisance, hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance et d'assistance, sociétés de secours mutuels, associations charitables reconnues d'utilité publique, seront passibles d'un droit de mutation fixe de 3 0/0. »

Les chambres consultatives d'agriculture

La Chambre, après avoir adopté divers projets de loi d'intérêt local autorisant des départements à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite, a pris en considération les propositions de M. Méline et de M. Pontbriand sur l'institution de chambres consultatives d'agriculture et d'organisation d'un conseil supérieur d'agriculture.

Une exposition de vignes

Le ministère de l'agriculture a décidé d'encourager les expositions spéciales de raisins de vignes que l'on se propose d'organiser en 1895 dans les plus importantes régions viticoles, notamment dans le Bordelais, afin d'arriver à une solution de l'importante question de la synonymie des cépages.

On sait que le même cépage porte souvent des noms différents, selon les localités de culture, d'où il résulte une confusion nuisible aux planteurs de vignes.

Ces exhibitions permettront de faire adopter une dénomination uniforme et un meilleur classement des produits.

Promotions de généraux

Le général Mercier, ministre de la guerre, a soumis à la signature du Président de la République les nominations suivantes dans le cadre de l'état-major général de l'armée.

Sont promus au grade de général de division: les généraux de brigade Noellat, Martin de Randal, Derrécaigaix, Leclerc, de Saint-Julien.

Sont promus au grade de général de brigade: les colonels Castan (artillerie), Dufort (artillerie), Gerboin (infanterie), Philippe (génie), Massing (cavalerie), Gillet (infanterie), LeJoindre (infanterie), Charriot (génie), Mathis (génie), de Pellieux (infanterie), Henri-Jules Fabre (infanterie), Servières (génie), Agron (infanterie).

L'intendant militaire Brüyère est nommé intendant général.

Le sous-intendant de 1^{re} classe Mallarmé est nommé intendant militaire.

UN ABUS

Les effectifs des corps et les employés

Les chefs des corps qui tiennent garnison dans le gouvernement de Paris se plaignent, non sans raison, du nombre considérable d'hommes qu'ils sont obligés de fournir pour des services étrangers à ceux des régiments et, par suite, du chiffre élevé des non-valeurs qui existent dans les compagnies.

S'il est certains emplois dont le maintien s'impose, il en est d'autres dont la suppression paraît possible et permettrait de faire rentrer

quelques soldats dans le rang. Des mesures ont déjà été prises pour diminuer le chiffre des employés; on les complète en ce moment de manière à en rendre une certaine quantité à l'instruction.

Ainsi, le Cercle militaire vient de recevoir l'ordre de renvoyer dans leurs régiments, d'ici au 1^{er} janvier prochain, trente de ses employés militaires qu'il remplacera par des employés civils. Ces hommes remplissaient au cercle toutes les fonctions imaginables: cuisinier, s-mmeier, garçon de salle, fumiste, gazier, etc., et y passaient deux de leurs trois années de service.

INFORMATIONS

LA CONDAMNATION DU CAPITAINE DREYFUS

Au nom du Peuple français

Le premier Conseil de guerre a rendu le jugement dont la teneur suit:

Sur l'unique question posée, M. Dreyfus (Alfred), capitaine d'artillerie, est-il coupable d'avoir livré à une puissance étrangère un certain nombre de documents secrets intéressant la défense nationale, le *Conseil, à l'unanimité*, a répondu: *Oui*.

Sur l'application de la peine:

A l'unanimité le Conseil condamne le capitaine Dreyfus à la *déportation dans une enceinte fortifiée A PERPÉTUITÉ* et à la *dégradation militaire*.

Condamnation d'un espion allemand

Avant-hier, la huitième chambre condamnait à cinq ans de prison l'espion allemand von Schœnebeck.

Condamnation à mort d'un disciplinaire

Le 1^{er} Conseil de guerre maritime du port de Rochefort avait, dans sa séance d'avant-hier, condamné Jean-Marie Brevet, fusilier au corps des disciplinaires (île d'Oléron), à la peine de cinq ans de travaux publics pour bris volontaire d'objets de casernement.

Au moment où le président, le capitaine de frégate Pelletier, demandait à Brevet s'il avait quelque chose à dire, celui-ci lui a craché à la figure, et se tournant vers le commissaire du gouvernement, le commandant Bossu, lui a lancé son képi à la tête. Le Conseil, séance tenante, après avoir délibéré sur ces derniers faits, a condamné Brevet à la *peine de mort*.

Suicide d'un diplomate français

Montevideo, 22 décembre. — M. Fleury, secrétaire de la légation française, s'est suicidé en se jetant d'une fenêtre du second étage de l'hôtel des Pyramides.

La dynamite

Charleroi, 23 décembre. — Cette nuit, une terrible explosion de dynamite a détruit en grande partie la demeure du cantinier du charbonnage du Gouffre, à Chatelineau. C'est une vengeance dont l'auteur est jusqu'à présent inconnu.

Les vitres ont été brisées dans un rayon de 50 mètres. La détonation a été entendue à deux kilomètres. La population a cru à une explosion de grisou et a été en proie à une grande panique.

— On télégraphie de Liège: « L'église paroissiale de Neerhaeren est chauffée au moyen d'un poêle. Avant-hier, la messe du matin ayant pris fin, une formidable explosion s'est produite, causant d'assez notables dégâts matériels dans le sanctuaire. L'on soupçonne que l'accident a été occasionné par une cartouche de forcite ou de dynamite mêlée au charbon. »

La santé du maréchal Canrobert

M. le maréchal Canrobert est assez malade, depuis quelque temps; il vient d'avoir une bronchite et souffre actuellement d'une phlébite goutteuse qui l'empêche de faire aucun mouvement; il garde constamment la chambre, sans être obligé toutefois de rester au lit. L'affection dont est atteint le maréchal, vu son grand âge, inspire de légitimes inquiétudes à son entourage.

Affaires marseillaises

Encore un adjoint au maire dont on n'avait

pas parlé jusqu'à présent, M. Poullain, qui a été assigné en déclaration de faillite.

Le maire a fait annoncer par tous les journaux, dans une série d'interviews, qu'il attendait la fin de la discussion du budget pour démissionner.

Une église endommagée

Perpignan, 23 décembre. — Le vent du Sud-Ouest souffle depuis deux jours avec une violence extraordinaire.

Au Vivier, canton de Sournia, le vent a démolé le clocher, qui a entraîné dans sa chute une partie de la façade et de la voûte de l'église.

Tempête et morts d'hommes en Angleterre

A Londres, trois hommes ont été blessés à mort par la chute d'une cheminée de chemin de fer dans Euston road. A Manchester, vingt-quatre ouvriers ont été ensevelis sous les ruines d'une filature: un seul a péri immédiatement, mais dix sont grièvement blessés. A Grimsby, un docker de Hull a été tué par une poutre d'une maison effondrée. A Saint-Helens, deux mineurs ont été écrasés sous un mur qui soutenait des sacs de charbon. A Darfield, un vieil aiguilleur a été jeté sur la voie au moment du passage d'un train et coupé en deux: le vent était d'une violence telle qu'il a empêché pendant vingt minutes le rapide de Holyhead à Londres d'avancer, à la hauteur de l'île d'Anglesey. Deux petites filles ont succombé à Beoston aux blessures reçues dans l'effondrement d'une maison: elles étaient affreusement mutilées. A Lancaster, trois habitants d'une maison ruinée ont été mortellement frappés; les autres ont été retirés de la cave où ils avaient été précipités. A Blackburn, un marchand de houille a été assommé. A Sheffield, cinq personnes ont eu le même sort.

Attentat sur un évêque

Pendant que M. de Lanesson, gouverneur général de l'Indo-Chine, inaugurait solennellement l'hôpital de Hanoï, un colon a tiré, sans l'atteindre, sur l'évêque Gendreau. On croit que l'auteur de cet attentat est fou.

Le compositeur Guillaume II sifflé

Avant-hier soir, au concert donné au théâtre de La Haye par la société Toekomst, le *Chant d'Egîr*, le fameux hymne de l'empereur d'Allemagne, était exécuté par un chœur de femmes à quatre voix. Tout à coup, un sifflet éclata et aussitôt un spectateur fut saisi par la police et conduit au poste du théâtre. Il ne nia point qu'il fût le siffleur; mais il déclara qu'il n'avait nullement l'intention de faire une manifestation politique, mais qu'il était musicien et artiste de profession et qu'il avait voulu simplement témoigner son indignation de voir placer cette composition d'amateur sur le programme d'une Société musicale, comme le Toekomst, entre des œuvres de maîtres comme G-dard et Grieg.

En Chine

La Chine s'est enfin décidée à faire en bonne et due forme des propositions de paix au Japon, voyant que la prise de Moukden et de Pékin, ses deux capitales, n'est plus qu'une affaire de temps. Du moins cette nouvelle, transmise à Washington par les soins du ministre des Etats-Unis à Pékin, est-elle confirmée par des avis reçus directement de Tien Tsi.

A Madagascar

Tamatave, 23 décembre. — Une carmouche a eu lieu à Soanirana, sur la côte Nord de la baie Antongil.

Une avant-garde des troupes hovas a fait feu sur le *Dupetit-Thouars* qui a riposté. Les Hovas se sont retirés après avoir eu trois des leurs tués. Un Français aurait été blessé.

Les troupes françaises se sont emparées d'un fort près de Tamatave.

Les Hovas ont brûlé Vondrona, à 13 kilomètres au sud de Tamatave.

REVUE HEBDOMADAIRE

22 décembre 1894.

La semaine finit mieux qu'elle n'avait commencé. On constate un peu plus d'activité du moins sur certaines valeurs.

Nos rentes sont un peu sorties de leur inac-

tivité, mais elles ne peuvent aller bien loin dans la voie de la hausse.

On escompte évidemment les nombreuses disponibilités que les coupons de janvier vont mettre à la disposition de la place et on voudrait finir l'année en hausse.

Le 3 0/0 est à 101.80.

Le Crédit Foncier est bien tenu à 920. On sait que les porteurs d'obligations communales 1879, sortis au tirage du 3 décembre, doivent faire connaître avant le 25 s'ils acceptent la réduction de l'intérêt à 43 fr. ou s'ils désirent être remboursés au pair.

L'avantage est de conserver les titres pour garder ses chances des tirages.

La Société Générale est toujours ferme, son bilan au 30 novembre accuse une augmentation dans le chiffre de ses affaires. Elle n'est pas à son cours.

Le Comptoir national d'Escompte est ferme à 550. Cet établissement fait preuve d'une grande activité.

Le mouvement de hausse que nous avons prévu sur le Crédit Lyonnais s'est accentué cette semaine et n'a pas dit son dernier mot. Il est encore en arrière des autres sociétés eu égard au dividende qu'il distribue.

Nos grands chemins marquent le pas en attendant la décision du conseil d'Etat.

Les actions de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux sont demandées à 542.30.

Notons de bonnes demandes au comptant sur les obligations des chemins de fer économiques.

Le Suez a toujours de bonnes recettes et consolide son avance.

L'Italien qui avait un peu faibli sur la prorogation du parlement tend à reprendre.

L'Extérieure, après un léger temps d'arrêt causé par la démission du ministre des finances, manifeste de meilleures dispositions.

Si on compare le cours de cette rente avec celui des fonds Portugais on peut constater qu'il y a encore une marge à la hausse.

Les fonds ottomans sont bien tenus, mais on sent qu'un mouvement en avant commence à devenir difficile.

Les fonds russes, après le succès du dernier emprunt, sont fermes.

Hausse des fonds austro-hongrois
En Banque, l'action de la compagnie des Indes occidentales s'est avancée à 508.75.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 24 Décembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 7°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 6°
Midi,	762 mm	au-dessus 7°
Hausse,	» mm	
Baisse,	» mm	
Température minima de la nuit		au-dessus 6°

ELECTIONS DU 25 DÉCEMBRE 1894

Chambre Consultative des Arts et Manufactures

Série sortante

Inscrits, 422. — Votants, 61.

M. Sabatier	61 voix.
Frenzer	60 —
Goblet	60 —
Hutel	60 —

En remplacement de M. PICHERIT

M. Chaussepied	36 —
----------------	------

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

M. Girard-Bouvet	59 voix.
Max-Richard	43 —
Genest	43 —

RENOUVELLEMENT PARTIEL

DE LA

Chambre de Commerce d'Angers

C'est hier, dimanche, 23 décembre, que les électeurs commerçants de l'arrondissement de Saumur ont été appelés à voter pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce d'Angers et de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur.

Comme toujours, nous avons eu à déplorer le peu d'empressement que mettent les électeurs à se rendre au scrutin. Il semble qu'ils

oublient l'importance qui s'attache à ces corps constitués pour la défense de leurs intérêts industriels et commerciaux.

Une remarque nous a frappés dans les votes exprimés hier pour le renouvellement de la Chambre de Commerce d'Angers. Le candidat saumurois, l'honorable M. Girard-Bouvet, a obtenu 59 voix sur 61 votants, lorsque les deux candidats angevins n'obtenaient chacun que 43 voix. *Nous croyons comprendre le sens de cette manifestation.*

Les électeurs de l'arrondissement de Saumur, qui n'ont voté que pour le candidat saumurois, savent bien que la Chambre Consultative de Saumur demande à être transformée en Chambre de Commerce; ils se désintéressent donc des candidatures angevines, tandis qu'ils portent leurs voix sur M. Girard-Bouvet qui leur est des plus sympathiques et qui, ils en sont persuadés, lorsqu'il sera définitivement élu, saura défendre à la Chambre de Commerce d'Angers les intérêts de l'arrondissement de Saumur en appuyant, avec son énergie habituelle, la demande de transformation sollicitée par la Chambre Consultative des Arts et Manufactures.

Saumur ne peut que gagner à avoir une Chambre de Commerce, tandis qu'Angers tient essentiellement à ce qu'il n'y ait qu'une Compagnie de cette importance dans le département de Maine-et-Loire.

Dimanche prochain, 30 décembre, aura lieu le deuxième tour de scrutin; nous vous supplions de venir tous, en masse, affirmer votre désir d'avoir, à Saumur, une Chambre de Commerce, en votant pour

M. GIRARD-BOUVET.

UN GROUPE D'ÉLECTEURS.

SAUMUR

Arrivée d'un officier étranger à l'École de cavalerie

S. A. Muley Ali Ben Abd-Essalam, chérif Hassani d'Ouazzan, vient d'arriver à Saumur, où il va suivre, en qualité d'officier, les cours de l'École de cavalerie.

Ce jeune homme est le fils d'un des grands dignitaires, chef religieux du Maroc.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie, qui aurait pu avoir de terribles conséquences, s'est déclaré, hier soir, vers 5 heures 1/2, à l'épicerie de M. Chauveau.

Un garçon, chargé de prendre du pétrole dans une dépendance du magasin, alluma sa chandelle avec une allumette qu'il jeta sur le sol imprégné de pétrole. Un feu s'éleva, immédiatement, qui consuma un placard, la fenêtre et la porte, menaçant les tonneaux entassés dans le magasin voisin. Le tuyau du gaz éclairant la maison fondit et on parvint à éteindre, en l'écrasant, l'énorme flamme qui en jaillissait. Bref, MM. Ourtoul, Dagan, d'autres personnes dont les noms nous échappent accoururent et, avec du sable et du plâtre, on put étouffer l'incendie dont la prolongation — au dire de témoins — eût causé des préjudices matériels incalculables et, probablement, de nombreuses morts d'hommes.

Accident de voiture

Jedi dernier, quai Napoléon, dans la soirée, le sieur Saulay, portefaix à Saumur, était renversé par une charrette anglaise qui lui passa sur le corps. Le conducteur de la voiture, auteur involontaire de l'accident, ramena Saulay à son domicile. Le portefaix qui croit avoir les côtes endommagées s'est fait transférer, vendredi, à l'hôpital.

Autre accident de voiture

Avant-hier soir, M. R..., propriétaire à Souzay, passait en voiture, avec M^{me} R..., quai de Limoges, devant la maison Balme. Un camion stationnait, déchargeant des caisses à l'adresse de M. Balme. M. R... voulut tourner trop court; les roues s'empêtrèrent dans les satanés rails de l'ancien tramway qu'on laissera subsister jusqu'à mort d'homme — deux ou trois au moins, car une serait jugée insuffisante — et la voiture culbuta. M^{me} R... ne fut

par bonheur que très légèrement contusionnée; le cheval et le véhicule n'ont point souffert; mais M. R... se plaint de vives douleurs rénales.

Le violoniste J. White

Extrait de l'Art Musical du 15 février 1890 (Paris):

« Le violoniste White — qu'on retienne bien ce nom — a obtenu dimanche dernier, au concert Lamoureux, un succès considérable. Ce n'était pas trop de trois rappels pour reconnaître le talent et la virtuosité dont il a fait preuve dans le concerto en ré mineur de Wieniawski, une des œuvres les plus scabreuses qui aient été écrites pour le violon; le finale dit *alla Zingara*, si hérissé de difficultés, a été enlevé avec une extraordinaire maestria. Dès aujourd'hui, White peut être considéré comme un des maîtres les plus incontestés du roi des instruments. »

Extrait du Figaro du 27 janvier 1891 (Paris):

« Mercredi dernier a eu lieu, avec le plus grand succès, la première des trois séances de musique de chambre que le violoniste Joseph White donnera cet hiver à la salle Erard.

» De chaleureux applaudissements ont accueilli le grand artiste, ainsi que MM. Diémer, Parent, Trombetta et Delsart, qui avaient bien voulu lui prêter leur concours. »

(A suivre.)

Éphémérides

24 décembre 1799. — Chassebœuf de Volney, membre de l'Institut, ancien député de Maine-et-Loire, est élu sénateur par les anciens et les nouveaux consuls, Sieyès et Roger-Ducos, Cambacérés et Lebrun. — Un ancien député de la noblesse d'Anjou, Choiseul-Praslin, est aussi nommé sénateur par les membres du Sénat eux-mêmes.

25 décembre 1799. — Desmazières, ancien membre du Conseil des Anciens, Leclerc, ancien conventionnel et administrateur des hospices civils, sont élus membres du Corps Législatif par le Sénat, pour représenter le département de Maine-et-Loire.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Audience du 20 décembre

Affaire Rabineau contre la commune de Saint-Lambert-des-levées

Le Conseil a condamné la commune de Saint-Lambert-des-levées à payer à M. Rabineau, pour ses projets qui demeurent la propriété de la commune, une somme de 267 fr.

GENNES

La Sainte-Barbe

Au banquet du 8 décembre, MM. les officiers de la compagnie des pompiers de Gennes, conviés à la fête, avaient prié leurs confrères de Saumur d'assister à leur Sainte-Barbe qui se célébrait avant-hier soir.

M. Galbrun, maire de Gennes, vint chercher en voiture à la gare MM. le lieutenant et le sergent-fourrier de la compagnie saumuroise. Un banquet de 40 couverts fut servi — et dans le grand style — à l'hôtel tenu par M. Loiseau. Avant qu'on ne quittât la table, M. Galbrun prononçait une très cordiale allocution rapprochant le dévouement et la discipline bien connue des Pompiers Gennois, de la renommée si justement acquise et des nombreux actes de courage qui honorent les confrères Saumurois. Les mandataires de ces derniers ont répondu, à la bonne franquette, le verre haut levé, de telle sorte qu'on ne trouva moyen de se quitter que vers 4 heures du matin; et même, si on eut cru les « amis » de Gennes, on serait encore auprès d'eux.

Promotion

Comme on l'a vu à notre première page, M. le colonel Massing, du 25^e dragons, en garnison à Angers, est promu au grade de général de brigade.

Conseil de guerre du 9^e Corps

Séance du 20 décembre

Le nommé Gourdiat Auguste, cavalier à la 5^e compagnie de remonte à Saumur, est accusé d'avoir, en octobre et novembre dernier, soustrait à trois reprises différentes, au préjudice de Gendron, cavalier à la même compagnie, diverses sommes d'argent. La dernière somme, qui était de 22 francs, fut dérobée le 23 novembre. Il y avait justement une pièce italienne. Les soupçons se portèrent sur Gourdiat, qui était connu comme n'ayant pas beaucoup d'argent en sa possession. On lui tendit un piège en lui faisant demander la monnaie de 2 fr. Ne se doutant de rien, il remit exactement les pièces volées.

Interrogé ensuite, il reconnut être l'auteur des vols commis au préjudice de Gendron.

Devant le Conseil, l'accusé renouvelle ses aveux; il est reconnu coupable à l'unanimité, sur toutes les questions, avec circonstances atténuantes, et on le condamne à un an de prison.

Le vaccin du croup

Le maire d'Angers vient de remettre au directeur de l'École de médecine des tubes de vaccin contre le croup, qui lui ont été envoyés par l'Institut Pasteur.

Ce vaccin sera mis à la disposition des médecins qui en feront la demande.

L'assistance médicale gratuite en Indre-et-Loire

La Chambre a adopté un projet de loi tendant à autoriser le département d'Indre-et-Loire à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite.

Mort de M. de Montgolfier

Nous apprenons la mort de M. Charles de Montgolfier, ingénieur des arts et manufactures, directeur de l'importante papeterie de La Haye-Descartes.

M. de Montgolfier a été emporté, dans la force de l'âge, par une cruelle maladie dont il souffrait depuis déjà plusieurs années et pour laquelle il était en traitement à Paris.

Les jours les plus courts de l'année

Nous voici arrivés aux jours les plus courts. C'était, en effet, vendredi 21 décembre, le solstice d'hiver. La durée de la journée a varié comme suit de cinq jours en cinq jours depuis le 1^{er} du mois :

5 décembre	8 h. 23 m.
10 —	8 h. 16 m.
15 —	8 h. 13 m.
20 —	8 h. 11 m.
25 —	8 h. 12 m.

Le jour décroît de 19 minutes du 1^{er} décembre au 21 décembre et il augmente de 4 minutes du 21 au 31 décembre. L'augmentation va vite ensuite, car, du 1^{er} janvier au 31, les jours croissent de 1 heure 4 minutes et, en février, de 1 heure 31 minutes.

Les personnes qui regardent de près leur almanach ne sont pas sans remarquer que, en novembre, les matinées semblent plus longues que les après-midi.

Par exemple, le soleil se lève le 4^{er} novembre à 6 heures 48 minutes et se couche à 4 heures 38 minutes; la matinée semble donc durer 5 heures 12 minutes et l'après-midi seulement 4 heures 38 minutes.

Au contraire, maintenant, le désaccord est renversé. Du 18 au 19, du 24 au 25 décembre, la matinée paraît diminuer chaque fois d'une minute et l'après midi augmenter d'autant. Du 14 décembre au 4 janvier, la matinée semble perdre 8 minutes et l'après-midi gagner 14 minutes.

Cette bizarrerie n'est qu'apparente et tient à ce que nous nous servons de l'heure moyenne pour marquer le temps.

Le soleil vrai passe au milieu du ciel après ou avant le soleil fictif qui donne l'heure: de là l'écart.

Les forces épuisées se refont rapidement en faisant usage de produits azotés. Un des meilleurs est le **Tapiooca Rils** qui sert à faire les meilleurs potages et se trouve sur les tables les plus raffinées.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 20 décembre. — René Effray, rue de la Croix-Verte, 46.

Le 21. — Victor Percevault, à l'Hospice.

Le 23. — Marie-Louise Reulier, rue du Portail-Louis, 26.

Publications de mariage

Louis-Auguste Blondeau, employé de commerce, et Maria-Alix-Julia Pelletier, lingère, tous deux à Saumur.

Alexandre-Amant-Jean Vallée, peintre en voitures, et Célestine Anger, chapeletière, tous deux à Saumur.

Alphonse Gourbil, manœuvre, à Saumur, et Anna-Eugénie Fournier, ouvrière d'usine, à Igney (Meurthe).

Célestin Gaultier, chapeletier, et Rose Thouret, chapeletière, tous deux à Saumur.

Gaston Poirier, typographe, et Marie-Anne Pasquier, lingère, tous deux à Saumur.

MARIAGES

Le 22 décembre. — Eugène-Georges Hérian (veuf), tonnelier, a épousé Louise Mortreux, lingère, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 23 décembre. — Henriette Luzé, veuve de Jean Pèan, propriétaire, 66 ans, rue de Lorraine, 11.

CONTE DE NOËL

Le Uhlan

M. Jean Dargène conte une histoire étrange et vraie, qui est un conte de Noël moderne et tragique. C'est, en 1870, dans un château du Berry envahi par les Prussiens. Les enfants de la maison ont façonné avec la neige un bonhomme Noël. Et voici qu'à côté de la statue de neige inanimée, une autre prend place, vivante; un uhlan puni et condamné à rester à cheval, immobile, pendant plusieurs heures, sous le froid terrible et la tourmente.

La neige n'avait cessé de tomber; elle redoublait même d'intensité depuis le matin.

Impassible sous l'étreinte du froid, l'uhlan était converti de « mouches d'hiver » comme son cheval. Des flocons accrochés à sa barbe s'y glaçaient insouciantement par faveur d'âge, nous avions repris, contre le Bonhomme Noël, notre jeu de boules, et parfois, de loin, le uhlan nous en paraissait un autre presque identique. L'immuable immobilité blanche faisait de lui et de son cheval une statue. Statue équestre, statue de marbre.

Bientôt je me rendis compte qu'on avait pitié de la bête, car on amenait d'heure en heure un cheval de rechange tout sellé. Au milieu d'un effrayant silence et toujours en présence des officiers, le uhlan blanc, telle la statue pétrifiée du commandeur, descendait d'une allure automatique de l'animal qui avait fourni sa tâche, puis il montait sur l'arrivant, et leur stabilité se refugiait pour notre épouvante.

Cinq ou six fois, durant le jour, je fus le témoin impressionné de la même scène, et, à la fin, sa brutalité simple me parut terrible. Je ne détachais plus mes yeux de l'homme rigide, et j'eus effroi de son immobile grand cheval, drapé de neige...

Mais ce que ma cousine me fit voir, aux leurs douteuses d'avant la nuit, n'a plus hanté jamais mon souvenir sans le terrifier.

Cousinette était venue me prendre par la main au fond de la cour, tandis que les Allemands allumaient des feux pour leur orgie de boudins et de saucisses traditionnelle; elle me disait, en riant aux grands éclats:

— Viens vite! le Bonhomme Noël y s'est cassé!

J'étais trop diversement ému pour vouloir jouer; je lui répondis, non sans rudesse:

— Laisse-moi la paix, avec le Bonhomme!... Germain ne manquera pas de neige pour t'en faire un autre!

— Ce n'est pas le nôtre qu'est cassé! répliqua Marie, c'est celui au Prussien doré; le bonhomme tout blanc sur son grand dada!

— Quoi? que me racontes-tu: l'officier uhlan est cassé?

— Par le milieu, comme en deux morceaux!... Viens donc voir vite comme c'est drôle!

Marie avait dit la vérité.

Si raide en selle, jusque-là, le uhlan sem-

blait replié sur lui-même. Sa tête pendait contre sa poitrine. Et le cheval ayant piaffé, elle obéit au choc, hideusement, et oscilla, pendant que le corps se balançait, comme un pendule!

Effaré, je criai:

— Le uhlan est mort! le uhlan est mort!

Au milieu d'un grand branle-bas, on accourut; mais dès qu'on eut touché ce glaçon humain, il glissa d'une masse et la tête s'en alla d'un côté, tandis que, d'un autre côté, se dispersaient les cuisses et les bras.

Dix heures du soir, au corps de garde:

Le maréchal des logis Pitou s'écrie:

— Je vais me jeter dans les bras d'Orphée!

— Vous voulez dire dans les bras de Morphée? lui fait observer un engagé volontaire.

— Qui donc a dit que c'était Morphée?

— La mythologie, parbleu!

— Eh bien! vous direz à votre ami Tologie que c'est un âne, et vous me ferez deux jours de « boîte ».

Avec le plus grand succès!

Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne), le 17 septembre 1893. — J'ai expérimenté vos Pilules Suisses avec le plus grand succès; comme leur effet est toujours certain, je vous prie de m'en adresser six boîtes par la poste. Vous pouvez faire de ma déclaration l'usage qu'il vous conviendra.

Dr F. TARRADE, médecin de la Faculté de Paris.

A. M. A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2

Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

MERCREDI 26 Décembre

PAUL ET VIRGINIE

Opéra en 3 actes et 7 tableaux, de MM. Barbier et Carré, musique de Victor Massé.

DISTRIBUTION:

Paul, MM. Jullian; Domingue, A. Giraud; de Sainte-Croix, Laporte; La Bourdonnais, Buseine; Virginie, M^{me} Demalac; Méala, Flavigny; M^{me} de Latour, Lamoureux; Marguerite, Avalet; un nègrillon, A. Peltier.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE MOBILIÈRE

Volontaire

Aux Rosiers, rue Nationale, dans la maison occupée par M. CHAILLOU-MÉTIVIER,

Le dimanche 6 janvier 1895, à une heure,

Par le ministère de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

On vendra:

Meubles meublants, ameublement de salon en velours, fauteuils, chaises, tables, une pendule;

Ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets mobiliers.

Au comptant, plus 10 pour cent.

La Nationale

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie.

Assurances: Vie entière, Mixtes, Termes fixes

Rentes Viagères

S'adresser à M. H. CESBRON, agent général, 9, rue de l'Ancienne-Messagerie.

A CÉDER CAFÉ du Théâtre

LONG BAIL

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Le système de vendre tout
Bon Marché et entièrement
de confiance est absolu dans
les Magasins de la Glaneuse

A LA GLANEUSE
MAISON E. SABATIER
18 & 20, Rue d'Orléans, SAUMUR

Les Magasins de la Glaneuse
échantent ou remboursent
toute marchandise qui a
cessé de plaire.

ETRENNES

Fourrures, Manchons, Boas cols et colliers, Plumes, etc., Foulards, Cravates,
Mouchoirs, Taies d'oreiller, Eventails, Mantilles et Echarpes de dentelle, Jupons, etc., etc., etc.
Coupes et Coupons de Tissus noirs et couleurs pour ROBES; prix spéciaux pour Œuvre de Bienfaisance.

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

EPICERIE CENTRALE P. ANDRIEU, 28, Rue Saint-Jean, Saumur

ARTICLES pour NOEL
Fantaisies, Sucre Conserve, Sabots Guillochés, Arbres de Noël, etc., etc.
Pâtés de Foies gras truffés, depuis 1 fr. 75 la terrine.

VINS FINS. — Champagne, Grands
Mousseux, Liqueurs de marque.
DESSERT
PÂTISSERIE

1895

ÉTRENNES — 1895
Des Calendriers sont offerts à tout Acheleur

HAUTE NOUVEAUTÉ
Pour Etrennes

Boîtes, Coffrets riches, Vannerie fine, Sacs satin, Porcelaine
de luxe, Confiserie, Marrons glacés, Bonbons de chocolat, Fruits glacés.

NOTA. — Tous nos Bonbons sont de qualité extra. — Les Sacs ne portent aucun nom,
sont très coquets, et ne sont pas facturés.

MAISON DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Etude de M^e LEDROIT, notaire à
Neuillé (près Vivy).

A VENDRE
A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ,
située au Pont-Grisson, commune
de Vivy, sur le bord de la route de
Saumur à Vivy, comprenant : mai-
sons de maître et de fermier, et
environ 3 hectares 13 ares 50 cen-
tièmes;

2^o Une CLOSERIE, située au
Bois-de-Mont, commune de Vivy,
comprenant bâtiments d'habitation
et d'exploitation et terres dans le
venant, le tout contenant ensemble
1 hectare 4 ares 50 centièmes;

3^o Un PRÉ, situé dans la prai-
rie des Souchais, commune d'Al-
lonnes, contenant 49 ares 50 cen-
tièmes;

4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la
commune de Vivy, contenant 77
ares;

5^o LANDE-AUX-AIRES, à la
Baraudière, commune de la Breille,
contenant 3 hectares 63 ares.

S'adresser, pour tous rensei-
gnements et pour traiter, à M^e
LEDROIT, notaire à Neuillé (près
Vivy).

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer
le public que notre liquidation
devant être close dans quelques
jours, nous continuons la mise en
vente, à prix de facture, des mar-
chandises restant en magasin.

Articles pour étrennes
Nombreuses occasions.

L. COCHET, 20, rue du Portail-Louis.

ON DEMANDE un jeune garçon
de 13 à 14 ans. Donner bonnes
références.

S'a dresser au bureau du journal.

Carottes Fourragères

A VENDRE

S'adresser à M. LOYEAU, proprié-
taire, rue des Moulins, Saumur.

Toute demande d'adresse ou
de renseignements doit être ac-
compagnée d'un timbre pour la
réponse.

A CÉDER

APRÈS DÉCÈS

UN CAFÉ

Belle situation, près la Gare et les
Casernes, ANGERS.

S'a dresser au bureau du journal.

A VENDRE

Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

IMPORTATION DIRECTE
DE PRODUITS D'ESPAGNE

J. VICENS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1, et rue de la Tonnelle

PRIMEURS, Fruits secs, Oranges et Citrons

Vins d'Espagne pure nature

VINS FRANÇAIS, EAU-DE-VIE, RHUMS, COGNACS ET LIQUEURS

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Punch, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

ACTUELLEMENT

Exposition des Nouveautés pour Noël et le Jour de l'An

ETRENNES 1895

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des dernières créations

De Coffrets Bonbonnières laques, porcelaine, Vannerie fine, Carton-
nages de luxe sans adresse, Bonbons de chocolats, Fondants, Dragées,
Prâlines, Marrons glacés et Fruits confits.

NOTA. — Tous ces produits proviennent des Fabriques réputées pour vendre ce qu'il y
a de meilleur. **Bon Marché sans précédent.**

ARTICLES POUR ARBRES DE NOEL
Crèches, Jésus, Rois Mages, Bûches, Sabots en chocolat et en sucre,
Grande variété d'Objets de Fantaisie.

Un Billet de Tombola à tout acheteur de Bonbons ou Liqueurs, donnant droit
à gagner : 1^{er} lot, une magnifique **POUPÉE** mécanique, avec boîte à musique;
2^e lot, un **LAPIN** mécanique; 3^e lot, une **CORBELLE** produits du pays.

Vins Mousseux, Liqueurs ordinaires et grandes marques, Biscuits variés,
Pâtés de foies gras Henry, de Strasbourg; Hafner,
Deschandeliers, de Ruffec.

ÉPICERIE NOUVELLE

EXPOSITION

d'Articles Jour de Noël et Jour de l'An, Confiserie, Champagnes

LIQUEURS DE MARQUES

Fondants fins, le 1/2 kilo, depuis 1 fr. 20

Prâlines, — — — — — 0 — 90

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 — 65

CADEAUX : Il est offert un billet de Tombola à tout acheteur de
UN FRANC de Confiserie ou Liqueurs.

GROS LOT : Une superbe **POUPÉE** mécanique.

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1. lot. Un objet d'Etrennes. | 10. lot. Un litre Elixir. |
| 2. - Une terrine foies gras. | 11. - Un litre Menier. |
| 3. - Une bouteille exquis Guignolet. | 12. - Un sac chocolat surfin |
| 4. - Une boîte boudoir. | 13. - Un sucre de pommes. |
| 5. - Un sac marrons glacés. | 14. - Une bouteille Champagne. |
| 6. - Une caisse mandarines. | 15. - Un exquis Guignolet. |
| 7. - Une boîte biscuits Champagne. | 16. - Un litre d'eau-de-vie de marc. |
| 8. - Une bouteille vin de Turquie. | 17. - Un sac fondants surfins. |
| 9. - Une boîte Madeleines de Commercy. | 18. - Un litre liqueur. |

Saumur, imprimerie Paul Godet.

CHOCOLAT MENIER

La plus grande Fabrique du Monde. — Vente : 50.000 KILOS par jour

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.